

National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

## LETTER OF INTEREST LETTRE D'INTÉRÊT

**RETURN RESPONSE TO:  
RETOURNER LES RESPONSE À :**

Attn : Shakir Salman, DLP 8-1-4

[shakir.salman@forces.gc.ca](mailto:shakir.salman@forces.gc.ca)

Tel : 613-945-2929

**Proposal To: National Defence Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

**Proposition à : Défense nationale Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indique(s).

### Solicitation Closes – L'invitation prend fin

At – à : 1400 EDT

On – le : 27-November-2020

<b>Title/Titre:</b> Portable Clean Containment room (PCC) concept/ concept de salle de confinement portative (SCP).	<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W6399-21-LF09/A
<b>Date of Solicitation - Date de l'invitation</b> 03-NOV-2020	
<b>Address enquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b> Attention: Shakir Salman, DLP 8-1-4  Shakir.salman@forces.gc.ca	
<b>Destination</b> Trenton, Ontario	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

Delivery required – Livraison exigée	Delivery offered – Livraison propose
Vendor Name and Address – Raison sociale et adresse de fournisseur	
Name and title of person authorised to sign on behalf of vendor (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name/Nom _____	Title/Titre _____
Signature _____	Date _____



## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – BUT ET NATURE DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS (DR)</b> .....	2
<b>1.0 Processus de consultation</b> .....	2
<b>1.1 Objectif de la présente demande d'information (DI)</b> .....	2
<b>PARTIE 2 – DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX RÉPONSES</b> .....	2
<b>2.0 Nature de la DI</b> .....	3
<b>2.1 Nature et format des réponses</b> .....	3
<b>2.2 Coûts de la réponse</b> .....	3
<b>2.3 Traitement des réponses</b> .....	3
<b>2.4 Format des réponses</b> .....	4
<b>2.4.1 Préparation de la réponse</b> .....	4
<b>2.4.2 Contenu des réponses</b> .....	4
<b>2.5 Demandes de renseignements</b> .....	4
<b>2.6 Soumissions des réponses</b> .....	4
<b>2.6.1 Délai de présentation des réponses et adresse d'expédition</b> .....	5
<b>2.6.2 Responsabilité quant au respect du délai de livraison</b> .....	5
<b>2.7 Exigences en matière de sécurité</b> .....	5
<b>2.8 Langues officielles</b> .....	5
<b>PARTIE 3: ANNEXE « A » EXIGENCES</b> .....	6
<b>3.0 Exigences</b> .....	6
<b>3.1 Généralités</b> .....	6
<b>3.2 Exigences obligatoires</b> .....	6
<b>3.3 Exigences de rendement ciblées</b> .....	6
<b>3.4 Réponse</b> .....	6

## **PARTIE 1 – BUT ET NATURE DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS (DR)**

### **1.0 Processus de consultation**

Le ministère de la Défense nationale évalue la faisabilité d'un concept de salle de confinement portative (SCP).

La SCP permettrait le traitement médical de patients blessés lors de déploiements dans des endroits reculés. Ces patients pourraient être infectés par des agents biologiques très virulents et l'isolement pendant le processus de traitement serait donc essentiel. La SCP permettra de traiter des patients en les plaçant dans des abris déployables protégeant les environs contre les patients infectés.

La SCP sera utilisée dans un environnement protégé (par exemple un bâtiment ou une tente) dont la température n'est pas nécessairement contrôlée et sera utilisée en toute saison. Les conditions météorologiques attendues iront de la jungle et du désert aux climats tempérés froids.

La SCP serait une enceinte de protection collective munie d'un système motorisé de purification de l'air. Elle serait conçue pour pouvoir être montée et démontée.

### **1.1 Objectif de la présente demande d'information (DI)**

La première étape d'une étude réussie sur la faisabilité du concept est d'impliquer l'industrie dans un processus consultatif. Celui-ci comprend une étape de présentation d'une demande d'information (DI) et les représentants de l'industrie sont invités à présenter des commentaires et des recommandations à l'autorité contractante du MDN à l'aide de l'annexe jointe au document de DI. Toutes les consultations de l'industrie seront documentées et toute l'information en découlant devrait être assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information* du Canada. Toute information que les participants de l'industrie aimeraient voir traitée de façon confidentielle et donc assujettie aux clauses de la *Loi sur l'accès à l'information* (L.R.C. 1985, ch. A-1) et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (L.R. C. 1985, ch. P-21), devrait porter la mention « EXCLUSIF » ou « COMMERCIAL CONFIDENTIEL » (<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-21/index.html>).

L'information recueillie auprès de l'industrie en réponse à cette DI, s'il est déterminé que le projet est réalisable, pourrait aider à définir la stratégie d'approvisionnement et l'élaboration d'un appel d'offres. Les représentants de l'industrie sont invités à présenter leurs commentaires et leurs recommandations à l'autorité contractante du MDN. Dans le but de faciliter le processus d'engagement, les représentants de l'industrie sont encouragés à répondre aux questions figurant à l'annexe A et à présenter leurs commentaires et leurs recommandations. Les représentants de l'industrie devraient noter que la courte liste d'exigences figurant à l'annexe A constitue un document initial visant à provoquer un dialogue et de la réflexion. En la rendant disponible à ce moment, nous visons à présenter aux représentants de l'industrie et à toute autre partie intéressée de l'information générale sur les besoins du MDN et à les inviter à faire part de leurs préoccupations, de leurs recommandations et de leurs solutions au Canada.

## **PARTIE 2 – DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX RÉPONSES**

## 2.0 Nature de la DI

Les fournisseurs possibles sont fortement encouragés à présenter des estimations de rendement réalistes. Il est avantageux pour les vendeurs de ne pas exagérer les paramètres de rendement, de ne pas présenter le meilleur rendement possible ou dans le meilleur scénario possible, etc. Si le projet passe à la phase d'approvisionnement, le devis serait fondé sur les données fournies par les vendeurs et, si le rendement ne peut pas être prouvé ou répliqué, l'offre sera rejetée.

Il ne s'agit pas d'un appel d'offres. Cette DI n'entraînera pas l'attribution d'un contrat. Les fournisseurs possibles de tout bien ou service figurant dans la présente DI ne devraient donc pas réserver de matériel ou d'installations, ou affecter des ressources, en réponse à de l'information figurant dans cette DI. Cette DI n'entraînera pas non plus la création d'une liste de fournisseurs. Par conséquent, le fait qu'un fournisseur possible réponde ou non à la présente DI n'affectera pas sa capacité de prendre part à des appels d'offres ultérieurs. Cette DI vise simplement à demander une rétroaction de la part des représentants de l'industrie relativement aux sujets qui y figurent.

## 2.1 Nature et format des réponses

On demande aux répondants de présenter leurs commentaires, leurs préoccupations et, s'il y a lieu, leurs recommandations quant à la façon de répondre aux besoins ou aux objectifs dans la DI ou de les améliorer sur le plan technique. Les répondants devraient expliquer les hypothèses qu'ils emploient dans leurs réponses et définir clairement toute amélioration suggérée, ainsi que la raison pour la suggestion. Les suggestions qui ne restreignent pas le degré de compétition et qui ne favorisent pas un soumissionnaire particulier seront étudiées. Cependant, le Canada conserve le droit d'accepter ou de rejeter toute suggestion. De plus, les répondants doivent être conscients que des aspects de leur réponse pourraient être utilisés comme fondement pour des documents ultérieurs si le processus d'acquisition se poursuit.

## 2.2 Coûts de la réponse

Le Canada ne remboursera à aucun répondant les dépenses engagées pour répondre à cette DI.

## 2.3 Traitement des réponses

(a) Utilisation des réponses : les réponses ne seront pas évaluées formellement. Cependant, les réponses reçues pourraient être utilisées par le Canada pour élaborer ou modifier des besoins ultérieurs possibles. Le Canada examinera toutes les réponses reçues d'ici la date de clôture de la DI. Le Canada pourrait, à sa discrétion, examiner les réponses reçues après cette date.

(b) Équipe d'examen : une équipe composée de représentants du Canada examinera les réponses. Le Canada se réserve le droit d'engager tout expert-conseil indépendant ou d'utiliser toute ressource gouvernementale qu'il considère nécessaire pour examiner toute réponse. Toutes les réponses ne seront pas nécessairement examinées par tous les membres de l'équipe d'examen. Tout expert-conseil indépendant engagé à cette fin devra signer une entente de non-divulgaration. De plus, tout expert-conseil indépendant engagé à cette fin ne pourra pas participer aux activités de toute équipe de soumission en vertu de la clause de non-concurrence dans le cadre de tout processus d'approvisionnement si le projet de SCP va de l'avant.

(c) Confidentialité : les répondants devraient apposer la mention « EXCLUSIF » ou « COMMERCIAL CONFIDENTIEL » à toute partie appropriée de leur réponse. Le Canada gérera les réponses conformément à la *Loi sur l'accès à l'information*.

(d) Surveillance de l'impartialité du processus d'engagement : un des principes directeurs de l'engagement de l'industrie est que ce processus doit se dérouler avec le plus haut degré d'impartialité et d'équité entre toutes les parties. Aucune personne ou organisation ne recevra ou Nulle personne ou organisation ne doit recevoir ni sembler avoir reçu un quelconque avantage inhabituel ou injuste par rapport aux autres. Un surveillant de l'impartialité indépendant d'une tierce partie observera donc les activités d'engagement dans le but d'offrir des opinions impartiales quant à l'impartialité des activités surveillées.

(e) Activité de suivi : le Canada peut, à sa discrétion, établir des mécanismes de consultation subséquents, y compris des rencontres individuelles avec chaque répondant, ou communiquer avec tout répondant pour lui poser des questions ou demander des précisions sur n'importe quel aspect d'une réponse.

## **2.4 Format des réponses**

### **2.4.1 Préparation de la réponse**

SCP demande aux répondants de soumettre leurs réponses électroniquement en format MS Word, PDF ou d'autres formats compatibles. Les réponses peuvent être transmises par courriel.

### **2.4.2 Contenu des réponses**

La première page de chaque document de la réponse doit contenir ce qui suit :

- a) le numéro de la DR;
- b) le nom de l'entreprise que le répondant représente;
- c) le titre, le nom et les coordonnées du répondant;
- d) la date de soumission des documents.

Toutes les pages doivent présenter le nom de l'entreprise et être numérotées.

## **2.5 Demandes de renseignements**

SCP ne répondra pas nécessairement par écrit aux demandes de renseignements et ne transmettra pas nécessairement les réponses à tous les fournisseurs éventuels puisqu'il ne s'agit pas d'une demande de propositions. Toutefois, les répondants qui ont des questions concernant la présente DR peuvent les transmettre à l'autorité contractante dont le nom figure ci-dessous :

Shakir Salman  
Agent supérieur de l'approvisionnement  
DAAT 8-1-4  
101 Colonel By Drive  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2  
Telephone: 613-945-2929  
Cell: 613-406-8821  
Courriel: [shakir.salman@forces.gc.ca](mailto:shakir.salman@forces.gc.ca)

## **2.6 Soumissions des réponses**

## **2.6.1 Délai de présentation des réponses et adresse d'expédition**

Les fournisseurs intéressés à fournir une réponse devraient la transmettre électroniquement à l'attention de l'autorité contractante avant l'heure et la date indiquées à la page 1 de la présente DR et à l'adresse qui y figure à la partie 2, section 2.5.

## **2.6.2 Responsabilité quant au respect du délai de livraison**

Il incombe à chaque répondant de voir à ce que sa réponse soit envoyée dans les délais prescrits à la bonne adresse de courriel ou au bon endroit.

## **2.7 Exigences en matière de sécurité**

Il n'y a pas d'exigences relatives à la sécurité pour la présentation d'une réponse à la présente DR. Cependant, tout approvisionnement à venir peut comprendre une exigence en matière de sécurité comme des critères obligatoires au moment de la présentation de la soumission. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les exigences en matière de sécurité régissant les contrats, consultez le site Web de la Direction de la sécurité industrielle canadienne à l'adresse suivante : <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/index-fra.html>.

## **2.8 Langues officielles**

Les réponses à la présente DR peuvent être présentées dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.

## **PARTIE 3: ANNEXE « A » EXIGENCES**

### **3.0 Exigences**

#### **3.1 Généralités**

Les exigences seront séparées en deux catégories : les exigences obligatoires et les exigences de rendement ciblées.

Les exigences obligatoires sont définies et rigides. Les exigences de rendement ciblées définissent de manière objective des aspects de rendement et des caractéristiques de la SCP compte tenu des exigences obligatoires établies. Pour les exigences de rendement ciblées, il incombe à chaque vendeur d'indiquer s'il peut les respecter ou non. De plus, pour chaque exigence de rendement ciblée que chaque vendeur ne peut pas respecter, le vendeur est prié d'indiquer ce qui est réalisable et, s'il y a lieu, de présenter des recommandations.

#### **3.2 Exigences obligatoires**

La salle de confinement portative (SCP) **doit** comporter un facteur de protection (FP) de 100 contre les aérosols biologiques.

#### **3.3 Exigences de rendement ciblées**

Compte tenu de l'exigence obligatoire ci-dessus, les caractéristiques **visées** sont :

- a. Superficie nominale = 250 pieds carrés;
- b. Hauteur minimale = 76 pouces;
- c. Deux passages refermables pour les personnes et le matériel d'une taille minimale de 40 pouces de large par 76 pouces de haut;
- d. Un sas (en plus des ouvertures figurant au point c) devant être flexibles, souples et pliables pour le transport;
- e. Poids = 430 livres ou moins, ventilation comprise.

#### **3.4 Réponse**

Q1 : Comme il est nécessaire que le FP soit de 100, indiquez ce qui peut être réalisé par votre produit relativement aux caractéristiques figurant aux points a à e de la section 1.3 ci-dessus. Veuillez indiquer la superficie, la hauteur réalisable, la masse, le nombre d'ouvertures et leur taille et la taille et une description du sas.

Q2 : Veuillez présenter les données prouvant que le FP de 100 est atteint. Cette présentation peut prendre la forme de dérivations/calculs mathématiques, d'échantillons de présentation de données, de certificats, de rapports de tests ou d'autres documents en soutien.

Q3 : Temps de production pour différentes quantités.